



Ce projet est financé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Fédération nationale des CREPI

Projet « Guide Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ? »

Appel d'offre 2018

Cahier des charges sur la création d'une application web du guide *Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ?*

Date de publication : 14 mai 2018

Date limite de réception des dossiers : 30 mai 2018

I. Contexte

Le Réseau CREPI (Clubs Régionaux d'Entreprises Partenaires de l'Insertion) est un réseau national dont l'objet est **d'aider toute personne à trouver un emploi par le biais d'entreprises engagées durablement** sur leurs territoires.

La Fédération nationale des CREPI regroupe les 16 CREPI implantés dans différentes régions. Ces associations ont pour objet d'aider au retour / à l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées. Pour ce faire, elles s'appuient sur la mobilisation d'entreprises locales. Le réseau compte 1800 entreprises de tout secteur d'activités dont 2/3 d'entre elles sont des TPE-PME.

Au quotidien, les CREPI mettent en œuvre une palette d'actions qui mobilisent les entreprises : rencontres en entreprises, découverte de métiers, parrainage.... Au total, ce sont près de 6000 personnes qui sont orientées vers les CREPI chaque année par plus de 1000 partenaires (service public de l'emploi, SIAE...). Parmi ces personnes, 3000 ont pu en 2017 retrouver un emploi et/ou bénéficier d'une solution d'orientation professionnelle.

La Fédération nationale des CREPI a conçu en 2011 le guide « *Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ?* » pour sensibiliser les TPE et PME à la responsabilité sociale via le prisme de l'emploi. Lors d'un entretien d'une à deux heures, les dirigeants de TPE et PME évaluent leurs pratiques au regard de trois thématiques : Insertion et Diversité / Recrutement et formation / Achats responsables et parties prenantes. Le diagnostic permet de faire un état des lieux qui valorise les pratiques existantes et les axes à améliorer. Un plan d'actions concrètes à mettre en œuvre est ensuite proposé à l'entreprise.

Jusqu'à présent, la passation de ce guide donne lieu à une rencontre dans l'entreprise et à un échange entre un représentant de CREPI et le chef d'entreprise. Une seconde rencontre permet la présentation

d'un plan d'action adapté aux besoins de l'entreprise et qui l'engage à améliorer et poursuivre ses actions.

Cet appel d'offre participe d'un projet co-financé par l'AVISE dans le cadre de son appel à projet « Développer les collaborations entre entreprises de l'ESS et classiques en faveur de l'insertion prof des publics les plus éloignés de l'emploi. »

II. Cadre du projet

Le présent cahier des charges porte sur **la création d'une application web du guide *Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ?***

a) Fiche technique du guide actuel

Ce guide a été édité dans deux versions aux Editions Autrement en 2011 et 2013. Il est composé de trois chapitres :

- Insertion & diversité
- Recrutement & formation
- Concertation avec les parties prenantes & achats responsables

Chaque chapitre se compose en sous-chapitres.

| | |
|---|---|
| Insertion & diversité | Emploi des jeunes Emploi des seniors Travailleurs handicapés Egalité femme-homme Actions d'insertion et engagements Bilan et autodiagnostic |
| Recrutement & formation | Critères de recrutement Pérennisation des contrats de travail Intégration et formation des salariés Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences Bilan et autodiagnostic |
| Concertation avec les parties prenantes & achats responsables | Salariés Société civile et territoires Acteurs de l'emploi et de la formation Clients Achats responsables et recours à l'Insertion par l'Activité Economique Bilan et autodiagnostic |

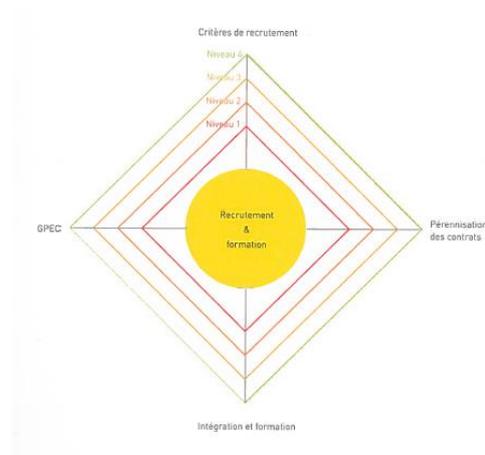
Chaque chapitre comporte des propos introductifs et se compose d'environ 15 **questions** soit 45 questions au total. Ces questions sont fermées (oui / non ; pas du tout / en partie / totalement ; etc) et/ou déclaratives (exemple : nombre de salariés embauchés en CDI).

Les **réponses** varient selon la taille de l'entreprise (micro-entreprise / TPE / PME jusqu'à 49 salariés / PME jusqu'à 250 salariés).

Des **encarts informatifs** sont intégrés ainsi que des **illustrations**.

Les parties « **bilan et autodiagnostic** » permettent de calculer les points selon les réponses et de déterminer un niveau (de 1 à 4) selon les thématiques. Chaque chapitre se conclut par le report des niveaux sur un graphique en radar.

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Niveau 4 |
|------------------------------------|--------------------|---------------|----------------|----------------|
| Sujets | ☹️ | 😐 | 🙂 | 😊 |
| Emploi des jeunes | Score entre 0 et 4 | entre 4 et 9 | entre 9 et 13 | entre 13 et 18 |
| Emploi des seniors | Score entre 0 et 3 | entre 3 et 6 | entre 6 et 9 | entre 9 et 12 |
| Travailleurs handicapés | Score entre 0 et 5 | entre 5 et 12 | entre 12 et 18 | entre 18 et 22 |
| Égalité homme - femme | Score entre 0 et 2 | entre 2 et 4 | entre 4 et 6 | entre 6 et 8 |
| Actions d'insertion et engagements | Score entre 0 et 3 | entre 3 et 6 | entre 6 et 9 | entre 9 et 12 |



Des questions viennent conclure le diagnostic pour demander : les points forts / les difficultés (champ libre) et les pistes d'amélioration souhaitées (liste de propositions).

Des **annexes** listent les acteurs référents dans les domaines abordés.

b) Impacts du guide et améliorations souhaitées

Depuis sa création, ce sont plus de 500 dirigeants qui ont réalisé un autodiagnostic de leurs pratiques grâce à ce guide. Ils ont été accompagnés par les salariés des CREPI qui ont mené des entretiens en face à face pour renseigner les questions. Selon les pratiques locales, un 2^{ème} rdv est proposé pour restituer un plan d'action à l'issue des questions. Une attestation peut être remise.

Plusieurs difficultés sont remontées par les CREPI dans la diffusion du guide :

- Le traitement des données post-diagnostic qui est chronophage
- Des encarts devenus obsolètes qui se réfèrent à des dispositifs publics qui ne sont plus d'actualité (ex : emplois d'avenir)
- Le besoin de document de valorisation et de bilan à remettre à l'entreprise

III. Objet de la consultation

La Fédération nationale des CREPI souhaite mettre en place une 3^{ème} version de ce guide en :

- Réactualisant son contenu
- Créant une application web

Le développement de l'application web est confiée à un prestataire.

a) Critères techniques

La gestion du projet doit répondre à plusieurs **critères techniques**.

Pour l'utilisateur « entreprise »

- Permettre une **saisie en autonomie** par les dirigeants de TPE-PME par le biais de :
 - o Un accès sécurisé et nominatif pour se connecter
 - o Une saisie sur smartphone, tablette ou ordinateur (web app responsive)
- Proposer une **progression dans les chapitres** ludique, conviviale et encourageante
- S'adapter aux entreprises selon leurs tailles et leurs réponses :
 - o Exemple 1 : L'explication sur un contrat spécifique ne s'ouvre pas pour les entreprises qui possèdent déjà ce type de contrat
 - o Exemple 2 : Le dirigeant renseigne une première question sur les stages, s'il n'en a jamais eu il ne voit pas les autres questions qui concernent les stages (type combien de stages ont été transformés en CDI ?)
- Générer les résultats directement à la fin de la saisie via des représentations graphiques

Pour l'administrateur « Fédération CREPI »

La Fédération CREPI est l'administrateur principal. Elle doit avoir accès au back office de l'application pour actualiser les questions et/ou les informations obsolètes. Elle doit aussi pouvoir :

- Créer des liens personnalisés pour chaque entreprise
- Accéder aux données renseignées et pouvoir les consolider par questions / chapitres
- Actualiser les encarts informatifs et/ou les questions selon les besoins

Plus précisément, le formulaire renseigné par les entreprises doit permettre :

- Le renseignement d'une fiche d'identité de l'entreprise : nom de l'entreprise, secteur d'activité, taille, ...
- Des propos introductifs pour expliquer le fonctionnement du guide et de présenter la prise de rendez-vous avec le CREPI pour la restitution des résultats et du plan d'action.
- La saisie des questions permettra d'attribuer un score, un diagnostic. Les trois chapitres seront alimentés par des questions à choix multiples ainsi que des questions ouvertes. Certaines questions s'afficheront ou non en fonction des réponses précédentes.
- Des espaces de commentaires seront disponibles pour alimenter les réponses aux questions fermées.
- Les réponses aux questions fermées se feront grâce à un curseur (permettant de moduler les réponses oui / non).
- Des bulles d'aides ou des fiches thématiques seront proposées pour aller plus loin dans la réflexion.
- Toutes les questions ne seront pas forcément comptabilisées dans l'élaboration du score final.
- Il sera possible de compléter le formulaire en plusieurs fois.

La restitution des résultats est prévue en deux temps :

- Avec des graphiques en ligne directement visionables par l'entreprise à l'issue du formulaire
- Lors d'un entretien avec le CREPI qui s'appuie sur les représentations graphiques fournies par la web app

La web app doit être une extension du site internet www.crepi.org

b) *Gestion du projet*

Le prestataire devra livrer les éléments suivants :

- Elaboration de la maquette de l'application web
- Elaboration de l'environnement graphique
- Livraison de l'application web
- Formation des CREPI
- Maintenance de l'application web

La proposition retenue intégrera un devis de coûts de maintenance post lancement de l'application.

Il aura à sa disposition les **supports suivants** :

- Le guide *Entrepreneur responsable, pourquoi pas moi ?*
- La charte graphique

Il devra respecter le **calendrier** suivant :

- Juin – Septembre : développement et échanges entre les parties
- Fin octobre : livraison de l'application web
- Fin novembre : animation d'une demi-journée de formation des CREPI à Paris

IV. Le règlement de consultation

1. Contenu de l'offre

- Proposition détaillée de la prestation

2. Sélection des candidatures

Les critères de sélection tiendront compte de :

- Du prix proposé
- De la disponibilité sur la période donnée
- Du niveau d'expertise du prestataire dans le domaine du développement d'applications web
- La compréhension globale de la démarche engagée et des objectifs du Guide Entrepreneur Responsable

3. Durée

La réponse à cet appel d'offre devra se faire avant le 30 mai 2018.

Le comité de sélection se réunira au cours de la semaine 22.

La prestation doit pouvoir se réaliser à partir du 4 juin jusqu'au 31 décembre de l'année 2018.

4. Envoi des offres

Par mail : florence.emanuelli@crepi.org

5. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents et des analyses issus de la tenue des ateliers de sensibilisation sont destinés à faire l'objet d'une diffusion à l'ensemble des associations CREPI, des partenaires et des financeurs du projet. Aussi, l'ensemble de ces documents peuvent-ils faire l'objet de copie, ou libre utilisation, sous toute forme, étant toutefois précisé que :

- Leur diffusion ou utilisation ne peut se faire que sous réserve du respect de leur intégrité et le cas échéant de la mention du nom des contributeurs, des logos, copyright et source des documents reproduits ;
- La diffusion de ces livrables et/ou leur utilisation ne peut faire l'objet, de façon directe ou indirecte, d'aucune commercialisation par les parties prenantes au projet sans autorisation expresse des contributeurs.
- Les auteurs et contributeurs de ces documents et livrables disposent de la liberté de les diffuser et/ou, de les proposer à tout autre tiers, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit.

Le non-respect de ces dispositions est constitutif d'une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

6. Obligations liées au cofinancement du marché par le Fonds Social Européen

Toute communication ou publication du prestataire concernant le marché doit mentionner la participation du Fonds social européen.

Le prestataire s'engage à indiquer la participation financière du FSE à tous les partenaires associés à conception de l'application web.

L'ensemble des documents et livrables produits dans le cadre de ce projet devront être conformes aux obligations de publicité FSE.

Jusqu'au 31 décembre 2027, le prestataire tient à la disposition de l'AVISE l'ensemble des pièces justificatives probantes relatives aux dépenses déclarées et aux paiements effectués.

Durant cette période, il se soumet à tout contrôle technique, administratif et financier, sur pièces et sur place, y compris au sein de sa comptabilité, effectué par le service gestionnaire ou toute autre instance nationale ou communautaire habilitée.